



Avis de valeur

Suite à votre demande, nous vous présentons la valeur vénale estimée de votre bien :

Compte tenu du marché immobilier actuel et sous réserve que des diagnostics ou des examens plus approfondis (urbanisme, titre de propriété, surface, servitude particulière), d'engagement contractuel ou l'existence d'éléments pouvant compromettre la santé du bâti et ou de ses occupants, ayant une incidence, en plus ou en moins, sur la détermination du prix de votre bien.

Notre estimation est de :

Cette indication de prix ne peut être assimilée à une expertise, laquelle doit être établie par un expert immobilier. Le rapport d'expertise seul peut servir à la mise en place d'un partage, d'une donation, d'une déclaration fiscale, d'une succession, d'une liquidation de communauté, d'une garantie hypothécaire ou à un dossier contentieux ou judiciaire.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner et restant à votre disposition pour participer à la négociation de votre bien.

Veuillez agréer de nos salutations distinguées.

Fait à :

Le :